

**Séance du JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012**

\*\*\*\*\*

Présents : M. ECHIVARD – M. BLUM – M. CAVATZ - M. DREIDEMY – M. KELLER  
– M. KOPP – M. LINDEN – M. POLLRATZKY – Mme QUODBACH –  
Mme TOUSCH

Absents : Mme PERNET

Procurations : LEYDINGER à LINDEN – BARDA à QUODBACH –  
HABERMACHER à POLLRATZKY - VIGOUROUX à ECHIVARD

\*\*\*\*\*

<b><u>034-2012 : Tarif bois de chauffage</u></b>
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix du bois de chauffage, pour l'exercice 2013 et jusqu'à nouvelle décision à :

Pour les habitants de REMERING LES PUTTELANGE

- 48 € le stère de bois livré
- 40 € le stère de bois non livré

Pour les extérieurs

- 52 € le stère de bois livré
- 44 € le stère de bois non livré

Il décide également :

- De ne pas accepter les commandes destinées à la revente, le bois étant destiné à être utilisé par la personne qui l'achète pour le chauffage de son habitation principale
- De limiter la vente communale annuelle à 400 stères, les commandes par foyer ne pourront dépasser 15 stères

**Séance du JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012**

**035-2012 : Foyer Socio Educatif – Règlement intérieur**

Après présentation de la révision de la convention de mise à disposition du Foyer Socio Educatif proposée par la commission vie associative / gestion du Foyer Socio Educatif et exposée par la première adjointe, Jeannine QUODBACH,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte dès à présent, pour toute nouvelle location à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012, les conventions (pour les habitants de REMERING LES PUTTELANGE et pour les extérieurs) telles que présentées.

Le deuxième point du chapitre 1.1 sera rédigé comme suit :

« Contrôler ou faire contrôler le bon comportement des participants, la légalité de la manifestation, le respect des dispositions légales et règlementaires en matière de bonnes mœurs, paix publique et organisation de réunion, de limiter les nuisances sonores à partir de 22 heures, les feux d'artifice et pétards sont interdits en-dehors de la St Sylvestre et de la Fête Nationale. »

**036-2012 : Virements de crédits**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les virements de crédits suivants :

**BUDGET COMMUNE**

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
- Compte 2115 op.42 en dépenses	+ 6.100,00 €
- Compte 2313 op.25 en dépenses	- 6.100,00 €

**BUDGET Centre de Plein Air**

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
- Compte 238 en dépenses	+ 11.900,00 €
- Compte 2315 en dépenses	- 11.900,00 €

**037-2012 : Participation pour l'assainissement collectif - Avenant**

Dans sa séance du 28 juin 2012, le Conseil Municipal a adopté l'ensemble des décisions concernant la mise en place de la participation pour l'assainissement collectif.

**Séance du JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012**

Toutefois, il est nécessaire de préciser que l'instauration de cette participation est applicable à tout propriétaire d'immeuble soumis à obligation de raccordement que ce soit un bâtiment artisanal, industriel, agricole, d'habitation...

Le montant de la PAC sera défini par le type de construction, à savoir : 2.000 euros par bâtiment. Mais dès lors qu'un bâtiment comporte plusieurs logements (maison individuelle comportant plusieurs logements, maisons mitoyennes, immeuble collectif...), la PAC sera appliquée pour chaque logement.

**038-2012 : Accueil périscolaire**

Suite à l'augmentation de la fréquentation des enfants accueillis au périscolaire « Les Cigogneaux » pendant la pause méridienne, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition d'un accueil des enfants au-delà des 30 inscrits dans le Contrat Enfance et Jeunesse.

**039-2012 : Fibre optique – Attribution du marché**

Suite au projet de l'installation de la **mise en place de la fibre optique jusqu'à l'entrée du village**, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché à France TELECOM -AEGE de Metz pour un montant de 171.638 € TTC
- Arrête les modalités de financement (sur la base du montant du marché hors maintenance) comme suit :
  - FEDER maximum escompté 30%, soit 42.544,50 €
  - FNADT maximum escompté 10%, soit 14.181,50 €
  - CPER, maximum escompté 10%, soit 14.181,50 €
  - CONSEIL GENERAL PACTE II, maximum escompté 30%, soit 42.544,50 €
- Charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes
- Décide de couvrir la part à la charge de la commune sur fonds propres
- Décide d'inscrire les dépenses au budget 2013
- Autorise le Maire à signer le marché correspondant, tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Séance du JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012**

**040-2012 : Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal**

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.  
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**Décision concernant la renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur les immeubles :**

Section 4 n° 63  
Section 22 n° 259  
Section 22 n° 261  
Section 23 n° 171/78  
Section 23 n° 174/26  
Section 28 n° 211

\*\*\*\*\*

**Séance du 27 septembre 2012**

**Délibérations**

034-2012	Tarif bois de chauffage
035-2012	Foyer Socio Educatif – Règlement intérieur
036-2012	Virements de crédits
037-2012	Participation pour l'assainissement collectif
038-2012	Accueil périscolaire
039-2012	Fibre optique – Attribution du marché
040-2012	Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal

**Séance du JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012**

**Membres présents**

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Christophe LEYDINGER	Procuration à LINDEN
Laurent KELLER	
Jean-Jacques LINDEN	
Caroline BARDA	Procuration à QUODBACH
Christophe BLUM	
Jean-Paul CAVATZ	
Philippe DREIDEMY	
Vincent HABERMACHER	Procuration à POLLRATZKY
Sébastien KOPP	
Emilie PERNET	
Thierry POLLRATZKY	
Chantal TOUSCH	
Jean René VIGOUROUX	Procuration à ECHIVARD